



PROVINCE DE QUÉBEC

PROCÈS VERBAL

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 JUILLET 2018

Procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 juillet 2018 du Conseil de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue tenue au Centre Harpell, situé au 60 rue Saint-Pierre. Lors de cette séance, sont présents :

Madame le maire Paola Hawa;
Madame la conseillère Dana Chevalier;
Messieurs les conseillers Ryan Young, Yvan Labelle et Denis Gignac;

Le directeur général, Monsieur Martin Bonhomme.

Le trésorier, Monsieur Michael Finnerty.

Messieurs les conseillers Francis Juneau et Tom Broad sont absents de la présente séance.

Madame le maire Paola Hawa agit comme présidente de la présente séance.

Me Catherine Adam, greffière, agit comme secrétaire de la présente séance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

07-226-18 Ouverture de la séance
--

Il est proposé par Ryan Young
Appuyé par Dana Chevalier

D'ouvrir la séance extraordinaire du 17 juillet 2018. Il est 19 h 05.

Adoptée à l'unanimité.

07-227-18 Ordre du jour

Il est proposé par Yvan Labelle
Appuyé par Denis Gignac

D'adopter l'ordre du jour ci-dessous :

Adoptée à l'unanimité.

1. Ouverture de la séance
 - 07-226-18 Ouverture de la séance
 - 07-227-18 Ordre du jour
2. Période de questions allouée aux personnes présentes sur les sujets traités à l'ordre du jour
3. Urbanisme
 - 3.1. Demandes de modification au zonage assujetties à l'approbation d'un plan d'aménagement d'ensemble (PAE) et demandes de permis de construction assujetties à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
 - 07-228-18 PIIA – Projet de rénovation – 9 rue Lamarche
 - 07-229-18 PIIA – Projet d'installation d'équipement mécanique sur le toit du bâtiment Casgrain – 21275 rue Lakeshore
4. Services techniques
 - 4.1 Conclusion de contrats
 - 07-230-18 Octroi de contrat – Travaux de déshumidification du garage municipal
 - 07-231-18 Acquisition d'un tracteur diesel équipé d'un chargeur, d'un godet, d'un balai et d'un souffleur
 - 07-232-18 Octroi de contrat – Réfection de la station de pompage Leslie Dowker
 - 07-233-18 Octroi de contrat – Resurfacement des rues Saint-Pierre (de la rue Sainte-Anne à Saint-Jacques) et Christie (de la rue du Collège à Sainte-Anne)
 - 07-234-18 Réaménagement de la Promenade et de la Place des spectacles
5. Administration et greffe
 - 5.1 Conclusion, prolongation et renouvellement de contrats ou de mandats
 - 07-235-18 Cessation de mandat de l'étude Burelle Avocate
 - 07-236-18 Cessation de mandat de l'étude BÉLANGER SAUVÉ
 - 07-237-18 Mandat à Me Daniel Goupil de la firme Prévost Fortin Daoust SENCRL pour des services professionnels de représentation juridique
6. Dépôt de documents
7. Levée de la séance
 - 07-238-18 Levée de la séance extraordinaire

2. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX PERSONNES PRÉSENTES SUR LES SUJETS TRAITÉS À L'ORDRE DU JOUR

Il y a 3 personnes présentes.

Les principales questions ou commentaires formulés par les personnes présentes lors de la période de questions qui s'est ouverte à 19 h 06 et s'est terminée à 19 h 19 se résument comme suit :

Résumé de l'objet principal de l'intervention	
1 ^{er} intervenant Résident de Sainte-Anne-de- Bellevue	<ul style="list-style-type: none"> • Demande relative au projet de resurfaçage de la rue Christie : est-ce que ceci comprendra l'implantation d'un dos d'âne? • Question relative aux différentes étapes à suivre suivant une demande d'implantation de dos d'âne auprès du comité de circulation;
2 ^e intervenant Résident de Sainte-Anne-de- Bellevue	<ul style="list-style-type: none"> • La requête en cassation d'un règlement municipal vise quel règlement? • Est-ce que la Ville souhaite annuler son propre règlement par cette requête? • Contrat pour la déshumidification du garage : Quel était le prix lors de l'ouverture des soumissions? Constate que le contrat sera accordé à un prix moindre. Demande pourquoi le prix dépasse le prix estimé dans le PTI; • Contrat pour la station de pompage Leslie-Dowker : Combien d'entreprises ont soumissionné? Mentionne que le projet est de 247 000\$ pourtant le PTI prévoyait 60 000 \$ en 2019 et 60 000 \$ en 2020. Demande aux membres du conseil comment ils vont concilier tout cela? • Contrat de resurfaçage de la rue Saint-Pierre : Qu'est-ce que ce contrat comprend? Les infrastructures ou quoi? Mentionne qu'un montant de 260 000 \$ était prévu au PTI pour la rue Saint-Pierre et qu'un montant de 250 000 \$ était prévu au PTI pour la rue Christie, mais que le montant du contrat est de 765 000 \$; • Demande si la greffière est au courant du règlement numéro 768. Est-ce qu'elle est au courant de l'article 24 du règlement?

3. URBANISME

3.1. DEMANDES DE MODIFICATION AU ZONAGE ASSUJETTIES À L'APPROBATION D'UN PLAN D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE (PAE) ET DEMANDES DE PERMIS DE CONSTRUCTION ASSUJETTIES À L'APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)

07-228-18	PIIA – Projet de rénovation – 9 rue Lamarche
------------------	---

ATTENDU QUE la propriétaire du 9, rue Lamarche a déposé une demande de permis de rénovation afin de remplacer la porte principale et la porte du garage du bâtiment;

ATTENDU QUE le bâtiment est situé dans un secteur assujetti au *Règlement numéro 798 sur les PIIA* ;

ATTENDU QUE le CCU a évalué la demande lors de sa rencontre du 11 juillet 2018 et recommande au conseil municipal d'approuver la demande de PIIA pour le projet de rénovation du 9 rue Lamarche ;

3600

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Ryan Young
Appuyé par Denis Gignac

D'entériner la recommandation du CCU datée du 11 juillet 2018.

D'approuver la demande PIIA pour le projet de rénovation du 9 rue Lamarche permettant le remplacement de la porte principale et de la porte de garage par des portes d'un nouveau style, de mêmes dimensions et de couleur charbon.

Adoptée à l'unanimité.

07-229-18	PIIA – Projet d'installation d'équipement mécanique sur le toit du bâtiment Casgrain – 21275 rue Lakeshore
------------------	---

ATTENDU QUE le cégep John Abbott a déposé une demande de permis afin d'installer des équipements de ventilation sur le toit du bâtiment Casgrain, visible de la rue Maple;

ATTENDU QUE le demandeur propose l'ajout d'un écran visuel pour camoufler la nouvelle unité mécanique sur le toit qui sera construite de persiennes en profil d'acier galvanisé de couleur brune;

ATTENDU QUE le bâtiment est situé dans un secteur assujéti au *Règlement numéro 798 sur les PIIA* ;

ATTENDU QUE le CCU a évalué la demande lors de sa rencontre du 11 juillet 2018 et recommande au conseil municipal d'approuver la demande de PIIA pour le projet d'installation d'équipement de ventilation sur le toit et l'écran visuel du bâtiment Casgrain du 21275 rue Lakeshore ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Denis Gignac
Appuyé par Dana Chevalier

D'entériner la recommandation du CCU datée du 11 juillet 2018.

D'approuver la demande PIIA pour le projet d'installation d'équipement de ventilation sur le toit du bâtiment Casgrain du cégep John Abbott avec les écrans constitués de persiennes en profil d'acier galvanisé de couleur brune BK70196, comme les plans de présentation préparés par *AEdifica architectes* datés du 3 juillet 2018, au 21275 rue Lakeshore.

Adoptée à l'unanimité.

4. SERVICES TECHNIQUES

4.1 CONCLUSION DE CONTRATS

07-230-18	Octroi de contrat – Travaux de déshumidification du garage municipal
------------------	---

- ATTENDU QUE le taux d'humidité élevé dans le garage municipal crée des problèmes de corrosion sur les équipements et véhicules des travaux publics ;
- ATTENDU QUE les travaux consistent à faire l'installation d'un déshumidificateur et échangeur d'air ;
- ATTENDU QUE des crédits ont été alloués au budget 2018 pour l'exécution de ces travaux ;
- ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions a été effectuée le 25 mai 2018 ;
- ATTENDU QUE le prix soumis par le seul soumissionnaire conforme dépassait les crédits alloués pour ce projet ;
- ATTENDU QUE le prix de la soumission a été négocié à la baisse, et ce, conformément à l'article 573.3.3 de la *Loi sur les cités et villes* ;
- ATTENDU la recommandation du Coordonnateur aux Travaux publics afin d'octroyer le contrat au seul soumissionnaire conforme, la compagnie *Gestion Septem inc.*;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Dana Chevalier
Appuyé par Ryan Young

D'octroyer le contrat pour des travaux de déshumidification du garage municipal à la compagnie *Gestion Septem inc.* pour un montant de 118 079,33 \$, taxes incluses.

D'autoriser une dépense maximale de 118 079,33 \$, taxes incluses, à même le règlement d'emprunt numéro 804.

Adoptée à l'unanimité.

07-231-18	Acquisition d'un tracteur diesel équipé d'un chargeur, d'un godet, d'un balai et d'un souffleur
------------------	--

- ATTENDU QUE le coordonnateur aux Travaux publics a demandé de remplacer l'unité 03-3 (4410 de John Deere 2003) par un modèle plus performant neuf 2018 ;
- ATTENDU QUE cet ancien modèle est très usé et ne répond plus à nos besoins n'étant pas multifonctionnel ;
- ATTENDU QUE suivant une demande du Conseil, le modèle de tracteur prévu au PTI 2018-2019-2020 a été revu afin que ce modèle puisse

3602

supporter un croque glace dans le but de faire l'acquisition futur de ce type d'équipement;

ATTENDU la recommandation du Coordonnateur aux Travaux publics afin d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, la compagnie *TurfCare*;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Yvan Labelle
Appuyé par Denis Gignac

D'octroyer le contrat pour l'acquisition d'un tracteur diesel équipé d'un chargeur, d'un godet, d'un balai et d'un souffleur à la compagnie *TurfCare* pour un montant de 89 105,63 \$, taxes incluses.

D'autoriser une dépense maximale de 89 105,63 \$, taxes incluses, laquelle sera financée à même un emprunt au fonds de roulement de 81 365,32 \$.

L'emprunt au fonds de roulement sera remboursé sur une période de cinq (5) ans comme suit :

Pour l'année 2019 : 16 273,32 \$
Pour les années 2020 à 2023 : 16 273,00 \$

Adoptée à l'unanimité.

07-232-18 Octroi de contrat – Réfection de la station de pompage Leslie Dowker
--

ATTENDU QUE le poste de pompage a été construit en 1990 et la Ville doit procéder à une mise à niveau ;

ATTENDU QUE les travaux incluent :

- Le changement des deux pompes ;
- La mise à niveau de la mécanique de procédés ;
- L'automatisation et le changement du système de contrôle ;
- La mise à niveau du système électrique.

ATTENDU QUE les travaux sont assujettis à une subvention de 147 358 \$ provenant de la TECQ ;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions a été effectuée le 5 juillet 2018 ;

ATTENDU la recommandation du Coordonnateur aux Travaux publics afin d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, la compagnie *Groupe Québeco inc.*,

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Denis Gignac
Appuyé par Yvan Labelle

D'octroyer le contrat pour la réfection de la station de pompage Leslie-Dowker à la compagnie *Groupe Québeco inc.*, pour un montant de 247 866,55 \$, taxes incluses.

3603

D'autoriser une dépense nette de 226 335,20 \$, à même l'excédent de fonctionnement non affecté au 31 décembre 2017.

Adoptée à l'unanimité.

07-233-18	Octroi de contrat – Resurfaçage des rues Saint-Pierre (de la rue Sainte-Anne à Saint-Jacques) et Christie (de la rue du Collège à Sainte-Anne)
------------------	---

ATTENDU QUE selon de plan d'intervention sur les réseaux d'eau potable, d'égouts et de voirie, les travaux de resurfaçage des rues Saint-Pierre et Christie doivent être faits en priorité;

ATTENDU QUE la Ville a mandaté *le Groupe Conseil Génipur* pour la conception des plans et devis;

ATTENDU QUE les soumissions ont été ouvertes le 9 juillet 2018 ;

ATTENDU QUE les travaux doivent être effectués à l'automne 2018 afin de ne pas nuire à l'accessibilité des commerces de la rue Sainte-Anne au printemps 2019 ;

ATTENDU la recommandation de l'ingénieur municipal et développement durable afin d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, la compagnie *Les Entreprises Canbec Construction inc.*;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Ryan Young
Appuyé par Denis Gignac

D'octroyer le contrat pour le resurfaçage des rues Saint-Pierre (de Sainte-Anne à Saint-Jacques) et Christie (de du Collège à Sainte-Anne) à la compagnie *Les Entreprises Canbec Construction inc.*, pour un montant de 764 322,63 \$ taxes incluses.

D'autoriser une dépense maximale de 764 322,63 \$, taxes incluses, laquelle sera financée à même le règlement d'emprunt numéro 804.

Adoptée à l'unanimité.

07-234-18	Réaménagement de la Promenade et de la Place des spectacles
------------------	--

ATTENDU la résolution 05-144-18 autorisant la Ville à procéder à un appel d'offres sur invitation pour des services professionnels d'une firme professionnelle conseil dans le cadre du réaménagement de la Promenade et de la Place des spectacles;

ATTENDU QUE les soumissions suivant l'appel d'offres sur invitation ont été ouvertes à l'Hôtel de Ville le 27 juin 2018;

3604

ATTENDU QUE le comité de sélection a étudié les soumissions et que les montants des soumissions conformes reçues dépassent les crédits alloués au budget pour cette étude;

ATTENDU la recommandation de l'administration municipale à l'effet de refuser les soumissions conformes et de repartir en appel d'offres sur invitation;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Dana Chevalier
Appuyé par Ryan Young

De rejeter toutes les soumissions conformes reçues pour des services professionnels d'une firme professionnelle conseil dans le cadre du réaménagement de la Promenade et de la Place des spectacles et d'autoriser l'administration municipale à procéder à un nouvel appel d'offres sur invitation, respectant les règles édictées à l'article 573.1.0.1.1 de la *Loi sur les cités et villes*.

Adoptée à l'unanimité.

5. ADMINISTRATION ET GREFFE

5.1 CONCLUSION, PROLONGATION ET RENOUVELLEMENT DE CONTRATS OU DE MANDATS

07-235-18	Cessation de mandat de l'étude Burelle Avocate
------------------	---

ATTENDU la résolution 07-219-18 aux fins de la préparation, la signification et la publication de l'avis d'expropriation d'une partie du lot 1 559 478 et du renouvellement de l'avis de réserve sur le lot 4 310 107, de même qu'à comparaître à toutes les procédures pouvant en découler ;

ATTENDU QUE le Conseil municipal souhaite mettre fin au présent mandat de représentation, afin de centraliser l'ensemble des dossiers de contestation dans une même étude légale ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Ryan Young
Appuyé par Denis Gignac

De mettre fin au mandat accordé à l'étude Burelle Avocate dans le cadre de la préparation, la signification et la publication de l'avis d'expropriation d'une partie du lot 1 559 478 et du renouvellement de l'avis de réserve sur le lot 4 310 107 du cadastre du Québec, de même qu'à comparaître à toutes les procédures pouvant en découler.

Adoptée à l'unanimité.

3605

**07-236-18 Cessation de mandat de l'étude
BÉLANGER SAUVÉ**

ATTENDU le mandat octroyé à l'étude BÉLANGER SAUVÉ pour le dossier de cassation d'un règlement municipal ;

ATTENDU QUE le Conseil municipal souhaite mettre fin au présent mandat de représentation, afin de centraliser l'ensemble des dossiers de contestation dans une même étude légale ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Denis Gignac
Appuyé par Ryan Young

De mettre fin au mandat accordé à l'étude BÉLANGER SAUVÉ dans le cadre du dossier de cassation d'un règlement municipal.

Adoptée à l'unanimité.

**07-237-18 Mandat à Me Daniel Goupil de la
firme Prévost Fortin Daoust
SENCRL pour des services
professionnels de représentation
juridique**

ATTENDU QUE le conseil souhaite centraliser dans la même étude légale tous les dossiers en litige concernant les dossiers de contestations d'avis de réserve et d'avis d'expropriation ainsi que le dossier de cassation d'un règlement municipal ;

ATTENDU QUE le conseil désire mandater un nouvel avocat dans ces dossiers ;

ATTENDU QU' afin de respecter les délais judiciaires dans le dossier relatif à l'expropriation d'une partie du lot 1 559 478 ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Ryan Young
Appuyé par Denis Gignac

De mandater Me Daniel Goupil de la firme Prévost Fortin Daoust S.E.N.C.R.L. pour des services professionnels de représentation juridique relativement à l'avis de réserve et l'avis d'expropriation de la partie du lot 1 559 478 du cadastre du Québec, à l'avis de réserve à l'encontre du lot 4 310 107 du cadastre du Québec ainsi que toute procédure pouvant en découler et relativement à la requête en cassation d'un règlement municipal.

Adoptée à l'unanimité.

6. DÉPÔT DE DOCUMENTS

La greffière dépose :

Le certificat de signification de l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire attestant la réception de l'avis requis par l'article 323 de la *Loi sur les cités et villes* par tous les membres du conseil, dont l'original est joint en annexe « A »;

7. LEVÉE DE LA SÉANCE

07-238-18	Levée de la séance extraordinaire
------------------	--

Il est proposé par Dana Chevalier
Appuyé par Denis Gignac

De lever la présente séance extraordinaire. Il est 19 h 24.

Adoptée à l'unanimité.

Paola Hawa
Maire

M^e Catherine Adam
Greffière

L'original du présent procès-verbal ainsi que les annexes et documents connexes sont conservés aux archives municipales, plus précisément dans le dossier numéro 0220-12457